

Compte-rendu des Journées de la Société Civile du FMMD 2011

29-30 novembre 2011

Genève, Suisse

Présenté le 1^{er} décembre 2011 lors de la Session Plénière d'Ouverture du Forum mondial pour les migrations et le développement 2011, aux Etats, aux Membres de la Société civile et aux Observateurs, par M. William Gois, Président des Journées de la Société Civile du FMMD 2011.

I. Introduction

Vos Excellences, Mesdames et Messieurs, chers migrants et collègues,

La mobilité humaine se produit en ce moment-même, est inévitable et nous touche tous. Nous sommes également tout à fait conscients que notre réponse à ce phénomène global doit être améliorée. Quand allons-nous nous y atteler ? Quel genre de changements voulons-nous – les changements que nous pouvons gérer ou les changements qui nous dépassent ?

Dans le but de mieux comprendre et collaborer à l'amélioration des réponses à la migration globale, 186 délégués de la Société civile en provenance de 61 pays, dont 73 représentants d'associations de migrants -le plus grand nombre d'organisations de migrants et de la diaspora participant au FMMD à ce jour –se sont réunis cette semaine, ainsi que 160 observateurs, invités et gouvernements, lors des 50^{es} Journées de la Société Civile du Forum Mondial pour la Migration et le Développement. Le thème principal de nos deux jours de débats était la Mobilité professionnelle, les Options de développement pour la migration, et la Protection des travailleurs migrants et de leur famille – sujets très similaires à ceux de votre propre agenda.

Nous nous retrouvons à Genève juste une semaine avant que l'Organisation internationale pour les migrations et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés célèbrent tous deux leur 60^{es} anniversaire. La création de ces organisations a été une réponse directe des gouvernements et des peuples aux urgences de leur temps en matière humanitaire et de protection. Les délégués voient actuellement une urgence similaire dans l'expérience de millions de migrants et de leur famille à travers le monde, et se demandent : où sont les leaders mondiaux aujourd'hui ? Les lacunes en matière de direction sont particulièrement flagrantes au niveau national, où nous avons constaté une saisissante croissance de la rhétorique xénophobe en politique et dans les

médias, ainsi qu'une pression sur le refoulement plutôt qu'une pression sur le partage pour répondre à l'exode en provenance d'Afrique du Nord, et l'échec de nombreux Etats dans l'exécution de leurs engagements internationaux et nationaux visant à protéger les migrants, ou dans le renforcement de leurs propres lois et politiques en ce sens.

Les délégués de la Société civile se sont aussi demandé si eux-mêmes faisaient vraiment assez pour combattre cette évolution. Ils ont souligné à quel point il est important que les organisations de la Société civile, nationales et régionales, en fassent plus pour collaborer avec leur gouvernement, et ont cité de nombreux exemples de résultats positifs obtenus grâce à la collaboration avec les dirigeants locaux et régionaux, tels que l'obtention de l'accès à l'éducation et aux services de santé, essentiels pour les enfants migrants.

II. Gouvernance globale et Droits humains

La Société civile a soulevé la question de la gouvernance globale de la migration. Bien qu'il n'existe jusqu'à présent que peu de consensus concernant la forme que cette gouvernance devrait prendre, la Société civile convient que, quel que soit le système qui se développe, celui-ci doit être indiscutablement basé sur des structures normatives. Ces normes sont présentes dans la Convention de l'ONU sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui n'est pas un cas particulier mais bien un des neuf principaux traités internationaux sur les Droits humains. La réticence des pays, et des pays développés en particulier, à ratifier la Convention de l'ONU sur les droits des travailleurs migrants est contradictoire avec leurs souvent meilleures traditions de reconnaissance des droits, et est désobligeante à l'égard des autres pays qui doivent ratifier et respecter la Convention.

Il existe aussi d'autres outils normatifs : les délégués ont spécifiquement mentionné la Convention 189 de l'OIT sur les travailleurs domestiques, qui doit être ratifiée et appliquée dans tous les pays, avec une attention particulière pour les groupes les plus vulnérables : les migrants, les travailleurs sans-papiers, ceux qui travaillent pour des diplomates et les personnes au-pair. Le Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre, y compris ses chapitres sur le travail décent, les moyens à disposition pour une coopération internationale sur la migration de main-d'œuvre, la gestion efficace de cette migration, la protection des travailleurs migrants, l'interaction entre migration et développement, ainsi que sa présentation détaillée des bonnes pratiques, propose aussi une excellente structure de base.

La Société civile compte particulièrement sur l'Organisation internationale du travail pour apporter une nouvelle énergie et de nouveaux engagements à la préparation d'approches pratiques et basées sur les droits pour la migration de main-d'œuvre – qui favorisent le tant souhaité soulagement de la migration de main-d'œuvre

même et non seulement le développement, et qui protègent les travailleurs migrants et leur famille au même titre que les nationaux. Les délégués de la Société civile ont souligné leur respect pour l'élaboration des normes et l'approche tripartite de l'OIT, mais ont sollicité de celle-ci un plus grand engagement en matière de protection, y compris un contrôle renforcé de la conformité des Etats avec leurs obligations vis-à-vis des conventions internationales du travail.

III. Repenser la mobilité professionnelle

Pour la première fois en cinq ans d'existence du FMMD, la Société civile s'est expressément intéressée à la dynamique du marché du travail et à ses implications pour la migration.

Etant donné les preuves d'exploitation omniprésente dans les pratiques de recrutement de main-d'œuvre, les procédures doivent être clarifiées et renforcées pour les recruteurs et les employeurs. Certains des pires abus dans le recrutement et le placement surviennent dans le cadre des lois de certains pays ou lorsque les autorités font volontairement abstraction de leurs propres lois. La Société civile pense toutefois que, en commun avec les gouvernements, l'OIT et d'autres organisations internationales, et avec un engagement spécifique d'acteurs du secteur privé de bonne volonté, on obtient de sérieuses perspectives pour réduire significativement et à court terme la dissimulation des abus dans le recrutement.

Les données à disposition sont clairement insuffisantes pour que les gouvernements coordonnent un rapprochement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, et une analyse du marché du travail est nécessaire de toute urgence pour mieux saisir les besoins à court et long terme, même si ceux-ci ne peuvent pas être systématiquement prévus avec exactitude. La disparité existante dans beaucoup de juridictions entre la demande et l'offre d'emploi peut entraîner un fort taux de chômage parmi les travailleurs locaux, alors même que les employeurs cherchent des travailleurs étrangers. Plus de recherches sont nécessaires sur les méthodes que les gouvernements et les employeurs peuvent utiliser pour reconnaître la valeur des compétences et des certificats obtenus à l'étranger et sur la manière dont les Etats peuvent établir des schémas de reconnaissance mutuelle.

Ce n'est pas uniquement l'emploi mais aussi l'éducation qui devrait être « coordonnée ». Il est important de rétablir des connexions entre les besoins des employeurs et investisseurs et les programmes d'éducation et de formation existants. Les systèmes éducatifs des pays d'origine devraient aligner l'éducation et la formation sur les besoins du marché du travail, avec l'accent approprié sur la formation professionnelle et technique, particulièrement pour les professionnels moyennement qualifiés.

La Société civile réitère que la « migration circulaire et temporaire » n'est pas une forme de migration où tous sont gagnants. En réalité, ses conséquences pourraient résulter en une triple perte. Les travailleurs migrants et leur famille en sont les principaux perdants, ainsi que les nombreux pays d'origine privés de leurs travailleurs qualifiés, comme les enseignants et les professionnels de la santé. Ce type de politiques peut aussi augmenter l'exploitation des migrants dans les pays de destination, particulièrement si les migrants sont liés à des employeurs spécifiques pendant la durée de leurs visas.

Les délégués ont aussi rappelé des aspects des JSC précédentes, le fait que les schémas de migration circulaire et temporaire de main-d'œuvre ne devraient pas remplacer le travail permanent, et devraient inclure des démarches pour l'obtention d'un statut de résidence permanente et de la citoyenneté. Nous avons souligné à quel point il est important de se focaliser sur les besoins de développement des pays d'origine, y compris sur moyens qu'ont les pays développés de contribuer aux engagements en faveur du développement afin que, dans le cas de nombreux travailleurs, la migration de main-d'œuvre ne soit plus une nécessité.

IV. Migration familiale

Aussi, pour la première fois dans le cadre du Forum mondial, les délégués de la Société civile ont choisi d'aborder la question de la protection effective des familles, dans les pays de destination comme dans les pays d'origine. Beaucoup de travailleurs migrants quittent leur famille, dont des enfants laissés au loin, souvent dans des conditions qui excluent toute possibilité de visite ou de réunion familiales. Ces restrictions ont de nombreuses implications négatives sur les droits des migrants à la vie familiale. La fragmentation de la famille affecte tous ses membres ; pères, mères, enfants, grands-parents, tous sont psychologiquement et émotionnellement affectés par la séparation de la famille.

La Société civile demande aux gouvernants de garantir que le droit à la vie familiale et au regroupement, ainsi que le bien-être des familles, soient les pierres angulaires des politiques de migration. Les soins parentaux sont un droit fondamental des enfants. Il est nécessaire, pour atténuer les difficultés liées à la migration, de mettre en œuvre des structures transnationales de soutien aux familles comprenant des systèmes de protection de l'enfance et l'accès à l'éducation et aux services, un soutien psychologique, l'assurance santé et un réel investissement.

V. Migration irrégulière

Bien que les migrants irréguliers soient irréfutablement couverts par tous les instruments de protection des Droits humains qui s'appliquent à chaque personne, ils sont sans ménagement privés de leurs droits à cause du vide existant entre les obligations légales internationales et les pratiques sur le terrain. La Société civile

dénonce quotidiennement ces lacunes qui permettent les atroces souffrances infligées aux migrants et à leur famille.

La société civile réaffirme que les gouvernements doivent arrêter de traiter les migrants en situation irrégulière comme des criminels. Le manque de statut ne prive pas les migrants de leurs droits ou des obligations basiques d'un Etat à leur égard. En vertu du droit international des Droits humains, tous les migrants, indépendamment de leur statut, ont le droit à la santé, à l'éducation pour les enfants, à la protection au travail, à la justice pour les victimes de crimes et de violence, pour ne citer que quelques-unes des plus importantes problématiques pour les migrants. Les gouvernements devraient lever les barrières légales qui empêchent les migrants irréguliers d'exercer ces droits, par exemple, en assurant que les informations collectées par des prestataires de services ne sont pas transmises aux services de l'immigration. Ils devraient aussi assurer une application efficace des droits du travail et intégrer à la législation nationale des mécanismes qui garantissent des possibilités de recours à tous les migrants, indépendamment de leur statut.

La réduction de la migration irrégulière implique de s'intéresser aux institutions et aux individus que la favorisent et en tirent avantage. Ceci inclut les employeurs qui exploitent des migrants irréguliers, les consommateurs qui profitent de biens et services bon marché sans s'interroger sur les salaires et les conditions de travail de ceux qui les produisent, les passeurs qui exploitent la détresse des migrants pour atteindre leur destinations, et les trafiquants qui exercent des pressions sur les migrants ou qui les trompent dans le seul but d'exploiter leur travail.

La violence à l'encontre des migrants aux frontières, en transit ou dans les pays de destination, est un problème grandissant qui nécessite l'attention des gouvernements. Nous exhortons les Etats et les institutions internationales à se joindre à nous afin d'apporter urgemment des réponses concrètes en matière d'assistance et de protection pour ces victimes, et particulièrement les femmes et les enfants. Il est essentiel d'améliorer les dispositifs en place pour garantir le sauvetage des migrants en mer lorsque celui-ci est nécessaire et pour garantir leur différenciation à l'arrivée, afin qu'ils reçoivent la protection spécifique à laquelle ils ont droit en vertu du droit international, régional et national. Le Plan d'action en dix points du HCR sur la protection des réfugiés et les mouvements migratoires mixtes est une structure utile à ce projet.

La corruption des fonctionnaires dans les pays d'origine, de transit et de destination reste un important facteur favorisant la migration irrégulière et les violations des droits des migrants. Les gouvernements devraient s'assurer que les fonctionnaires chargés de l'application de la loi prennent au sérieux leur responsabilité de protéger les

migrants, y compris en envisageant d'instituer des amendes contre les officiers qui exigent des pots-de-vin et commettent des actes de violence contre des migrants.

La Société civile exhorte les gouvernements à réallouer les ressources des contrôles frontaliers vers le renforcement des standards de travail, afin de protéger tous les travailleurs et réduire les incitations économiques à embaucher, et exploiter, les migrants irréguliers. Constatant que certains employeurs tentent d'éviter les amendes en sous-traitant leur travail, les gouvernements devraient mettre en place des mécanismes garantissant que les entreprises qui, en fin de compte, profitent de telles pratiques, ainsi que les employeurs officiels, soient tous tenus responsables.

Les politiques d'observation des frontières, y compris l'arrestation, la détention et la déportation de migrants irréguliers, continuent à être utilisées, malgré les preuves évidentes qu'elles ne dissuadent pas la migration irrégulière et qu'elles sont coûteuses sur les plans financier et humain. En réalité, de nombreuses solutions pratiques sont opérationnelles. La Société civile propose des partenariats public-privé pour mettre en place, dans le cadre de la communauté, des mesures alternatives déjà avérées meilleur marché, efficaces et plus humaines, à la détention des migrants irréguliers.¹

Les Etats ne devraient pas se délester de leurs responsabilités sur des sociétés privées qui profitent de la détention de migrants irréguliers. Ces sociétés sont souvent non réglementées et placent les détenus dans une position où ils risquent d'être victimes d'abus relatifs aux Droits humains.

Des preuves accablantes montrent que la migration irrégulière est alimentée par l'absence de voies de migration régulière favorables à la migration de main-d'œuvre et au regroupement familial. La régularisation peut-être un moyen efficace de réduire la migration irrégulière, spécialement lorsque de tels programmes sont accompagnés de réformes qui proposent des voies de migration régulière répondant aux besoins du marché du travail, au regroupement familial et aux besoins de protection.² Ces programmes sortent les migrants irréguliers de l'ombre et leur permettent de contribuer pleinement au développement de leurs pays d'accueil.

¹De tels programmes impliquent des systèmes de contrôle et de gestion des cas qui déterminent l'option la plus appropriée, des conseils aux migrants sur leurs droits et devoirs, et la participation d'organisations communautaires. Comme nous l'avons recommandé précédemment, des groupes particulièrement vulnérables, tels que les enfants, les femmes enceintes ou qui allaitent, les victimes de trafics, les survivants de tortures, abus et traumatismes, les personnes âgées, handicapées et avec de graves problèmes de santé, ne devraient jamais être placées dans des lieux de détention.

²Les programmes de régularisation doivent équilibrer les problèmes et les préoccupations des migrants comme celles des Etats. Tous devraient aborder chaque problème avec compréhension, de manière à obtenir un résultat favorable à toutes les parties concernées, qui soit largement couvert par les médias et qui reste financièrement accessible.

Les médias tiennent un rôle important dans la formation de l'opinion publique sur la migration irrégulière. Bien que certains médias portent l'attention nécessaire à l'exploitation des migrants irréguliers, d'autres déforment les causes et l'impact de celle-ci. La Société civile devrait lancer des campagnes d'information publique pour contrer ces représentations erronées et favoriser l'utilisation généralisée du terme « immigrants irréguliers ». La Société civile devrait aussi développer des campagnes de sensibilisation pour aider les migrants irréguliers à connaître et à être capables d'exercer leurs droits et devoirs. Souvent, les migrants irréguliers ne connaissent pas leurs droits, ce qui les empêche d'éviter le renvoi, même lorsqu'ils sont éligibles pour de tels programmes.

VI. Développement humain et économique

La Société civile accueille favorablement l'opportunité d'une discussion plus approfondie sur l'aspect « développement » du sujet migration et développement. Certaines politiques commerciales, financières et macro-économiques ont un développement indéterminé (y compris sur l'emploi, les services et la sécurité alimentaire), ont provoqué des sorties nettes de capitaux des pays en développement et ont généré la nécessité de migrer pour des millions de personnes. Une approche du développement basée sur les droits, qui répond aux droits économiques et sociaux, dont la nécessité d'un travail décent et de services publics essentiels, est nécessaire pour rendre possible « le droit de rester ». Bien qu'ils puissent clairement contribuer au développement, la migration et les renvois de fonds ne sont pas à eux seuls une stratégie de développement. Ils ne peuvent pas remplacer les engagements acceptés par les gouvernements envers le Droit au développement ; 0,7% du PIB pour l'aide au développement et les Objectifs du millénaire pour le développement – l'Objectif 8 des OMD en particulier, sur le partenariat en faveur du développement et du financement de celui-ci. De nouveaux défis tels que les changements climatiques, l'accaparement des terres (par les gouvernements et les multinationales) et les crises économiques réduisent les options à disposition des populations pour créer des moyens de subsistance dans leur pays.

L'impact des pertes d'emploi, les coupes dans les services publics et les changements climatiques ont des dimensions sexospécifiques et culturelles. Lorsque les syndicats s'organisent en faveur du travail décent, des services publics particulièrement forts, aussi bien les fonctionnaires que le grand public, ont plus d'opportunités d'obtenir des salaires décents et, par conséquent, de rester dans le pays. Pour réaliser efficacement leur travail de défense, les syndicats ont besoin de créer des réseaux régionaux à l'intérieur des secteurs, ainsi que des alliances entre les pays émetteurs et récepteurs de migrants. Souvent, le manque de cohérence politique entre les ministères sabote les moyens d'existence des ouvriers et des agriculteurs, ce qui les force à migrer. La

Société civile demande une cohérence politique efficace incluant des connexions entre les régions urbaines et rurales.

Les groupes de la Société civile ont critiqué les programmes de développement et l'aide au développement, qui se focalisent plus sur l'effort pour rapatrier les migrants irréguliers que sur un vrai développement au sens large. Dans les connexions entre les diasporas de migrants et les communautés locales d'origine, il est important d'intégrer les parties locales concernées, de créer des relations de confiance, simplifier les formalités administratives, accélérer la prise de décisions relatives aux projets de financement et encourager les partenariats directs entre les diasporas et le secteur privé. Les autorités locales, régionales et nationales devraient modifier leurs structures légales et financières pour promouvoir l'entrepreneuriat des migrants, permettre l'accès au crédit et au développement des compétences et répondre aux besoins en matière d'emploi. Les organismes de financement et d'exécution de projets au niveau local devraient considérer des facteurs de succès autres que la rentabilité. Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle primordial dans la création d'emploi et devraient être encouragées. Les organisations des diasporas migrantes devraient coopérer avec les universités dans le développement des politiques et travailler ensuite en commun avec les gouvernements.

VII.Habilitation des migrants et de la diaspora

Grâce aux bons outils, les migrants seront habilités à défendre leurs propres droits. Ils y parviendront au travers de l'information, l'éducation et le renforcement de leurs capacités, dont le respect pour la création d'organisations de migrants et pour la formation de syndicats.

Des systèmes devraient être mis en place pour dispenser correctement les informations et l'éducation au sens large, p.ex. en intégrant la langue locale. Les migrants devraient s'organiser en programmes de renforcement des capacités pour créer des associations représentatives ou former des syndicats. Les campagnes de sensibilisation aux droits et les modèles pour l'organisation communautaire ont prouvé l'efficacité de leurs approches dans l'habilitation des travailleurs migrants. Les organisations de migrants pourraient atteindre les médias pour augmenter la sensibilisation du public et créer des programmes médiatiques qui leur permettent de se faire entendre, p. ex. à travers la création de médias pour les migrants, comme des stations de radio. Ceci facilite la promotion et la défense de leurs droits.

La participation des migrants aux développements politiques devrait être garantie. Les gouvernements ont la responsabilité de promouvoir et mettre en pratique le dialogue avec la société civile et, par conséquent, un espace devrait exister à cette fin. Des

réseaux pourraient être créés au niveau régional pour favoriser la défense des migrants et le dialogue avec les autorités.

Des partenariats transnationaux entre syndicats ou associations de travailleurs migrants, des alliances entre des pays d'origine et de destination, ainsi que des alliances entre des partenaires de la société civile de divers domaines au niveau national et local, ont toutes montré leur efficacité. Etant donné que les droits des travailleurs migrants et leur capacité à s'organiser est fondamentale pour faire entendre leur voix, l'implication des syndicats devrait être encouragée et la liberté d'association garantie pour tous. Un nombre croissant de recherches montre clairement que les travailleurs migrants dont les droits sont respectés auront en retour plus d'accès à un travail décent et, par conséquent, accroîtront leur capacité à obtenir un impact positif sur leur communauté d'origine.

Les Etats doivent institutionnaliser leurs relations avec leurs migrants et diasporas à l'étranger pour garantir la contribution la plus actuelle au programme de développement national des pays d'origine. Ces contributions pourraient aller bien au-delà des dépôts financiers et inclure le partage de connaissances et de compétences. Une structure permettant un dialogue constructif avec des migrants et la diaspora pourrait aussi être créée, particulièrement dans le but de s'engager avec eux, le secteur privé et les gouvernements afin d'attirer d'autres formes de financement en faveur du développement des PME et la création de travail décent. Il est aussi nécessaire de poursuivre les recherches pour collecter des preuves et rassembler des éléments sur la façon dont les migrants et la diaspora contribuent à l'économie et au développement locaux et nationaux.

VIII. Avenir du Forum et Chemin vers le dialogue de haut niveau 2013

La Société civile a montré un grand intérêt pour l'Avenir du Forum mondial pour les migrations et le développement, l'agenda, le format et l'issue du Dialogue de haut niveau de l'ONU sur la migration et le développement, ainsi que pour les connexions entre ces deux événements. Le Dialogue de haut niveau de l'ONU est un processus déterminant et la Société civile **tient vraiment** à sa pleine participation à la préparation et aux débouchés de cette rencontre. En même temps, la Société civile a aussi affirmé que sa principale préoccupation est l'avenir des migrants, plus que l'avenir du forum.

Le Forum mondial, y compris les Journées de la Société civile, est un processus et non une manifestation. Les délégués confirment le rôle croissant que la Société civile a tenu jusqu'à présent, en s'associant aux gouvernements et en cherchant toujours plus d'opportunités de dialogue grâce à des mécanismes continus pour intégrer des deux

sujets de réflexion. Nous cherchons à travailler en partenariat avec les gouvernements tout au long de l'année.

La Société civile a accepté de faire des propositions sur les modalités potentielles de la future gouvernance. Nous sommes ouverts à toutes les opportunités qui envisagent cet avenir ensemble avec les gouvernements, en favorisant les modalités d'engagement entre la Société civile et les gouvernements pour préparer au mieux le Dialogue de haut niveau 2013.

ANNEXE: Affirmation d'une forte convergence des membres de la Société civile sur de précédentes recommandations du FMMD aux Etats

Les délégués de la Société civile ont été priés, au début de chaque session de travail, de considérer et de réaffirmer, s'ils le souhaitent, les principales recommandations faites par la Société civile lors de précédents FMMD, pertinentes pour les quatre thèmes au programme des Journées de la Société Civile de cette année.

Sur le thème des « **Politiques de Migration de travail fondées sur les Droits humains en Faveur des Travailleurs migrants et de leurs familles** », la Société civile a affirmé les recommandations suivantes, avancées lors de précédents FMMD :

1. Pour que les gouvernements ratifient, exécutent et renforcent la Convention de l'ONU relative aux travailleurs migrants, ainsi que les Conventions de l'OIT no. 97, 143 et la nouvelle Convention sur les travailleurs domestiques (189) ;
2. Pour l'observance des Droits humains et des droits du travail de tous les travailleurs indépendamment de leur statut migratoire, dont la protection contre la discrimination (p.ex., les mêmes traitement, conditions de travail et salaires que de comparables travailleurs natifs), la liberté d'association et l'accès aux allocations sociales, aux services médicaux, à l'éducation, à l'unité familiale et aux recours et mécanismes légaux pour faire valoir leurs droits.
3. Pour que les gouvernements réaffirment et renforcent les droits de la famille, particulièrement le droit à l'unité familiale, en facilitant l'accès aux visas, au droit de visite et en garantissant les démarches pour le regroupement.

Sur le thème « **Améliorer la Protection des Migrants en Déplacement ou Travaillant dans des Situations Irrégulières** », la Société civile a affirmé les recommandations suivantes, avancées lors de précédents FMMD :

1. Pour que les gouvernements arrêtent la criminalisation des migrants en situation irrégulière et cherchent des options à la détention tout en évitant d'incarcérer des femmes enceintes ou qui allaitent, des enfants, des survivants de tortures, abus et traumatismes, des personnes âgées, handicapées ou nécessitant de sérieux soins médicaux, ou d'autres groupes vulnérables.
2. Pour la mise en place de plus de structures de régularisation, équitables et transparentes, pour faire face à la situation et aux vulnérabilités des migrants dans des situations irrégulières.
3. Pour le soutien des voies migratoires ordinaires et sûres pour les travailleurs peu rémunérés, dont les travailleurs domestiques, de manière à empêcher que les migrants se retrouvent dans des situations de travail irrégulières.

4. Pour que les gouvernements reconnaissent que la liberté d'association s'applique à tous les travailleurs y compris les migrants, indépendamment de leur statut.

Sur le thème « **Repenser la Mobilité professionnelle** », la Société civile a affirmé les recommandations suivantes, avancées lors de précédents FMMD :

1. Pour que les gouvernements créent plus de voies permanentes, sûres et décentes pour la migration de main-d'œuvre et du travail décent, basé sur la réalité du manque de main-d'œuvre.
2. Pour une réglementation et un contrôle du recrutement plus efficaces, qui protègent les migrants de la violation des Droits humains et qui réduisent le coût de transaction de la migration pour les migrants.
3. Pour que les programmes de migration temporaire et circulaire garantissent un accès équitable aux droits et protections des migrants, dont la liberté d'association, un salaire égalitaire, l'accès à la sécurité sociale et le droit à l'unité familiale.
4. Pour que les schémas de migration circulaire/ temporaire soient uniquement la réponse à des manques temporaires du marché du travail, comme la demande de travail saisonnier, plutôt que le remplacement du travail permanent. Des moyens pour l'obtention d'un statut de résidence permanente et de citoyenneté doivent être mis à disposition.
5. Pour que les gouvernements réforment les programmes et les politiques de migration, afin de faciliter la circularité et donner plus de flexibilité aux travailleurs, quel que soit leur qualification, qu'ils intègrent le caractère transportable des lois et des protections, mettent en place des visas multi-entrées et pluriannuels, et dissocient d'employeurs spécifiques les admissions et séjours.

Sur le thème « **Investir dans les Options de Développement pour la Migration** », la Société civile a affirmé les recommandations suivantes, avancées lors de précédents FMMD :

1. Les gouvernements sont les structures de première responsabilité concernant le développement durable et humain, et ceux-ci devraient collaborer avec la Société civile dans la création de politiques qui réduisent la nécessité et augmentent les choix à la migration.
2. Les gouvernements doivent évaluer l'impact des politiques commerciales, des subventions agricoles et des programmes de développement non viables, qui écartent un grand nombre de personnes de leur foyer et de leurs moyens de subsistance.
3. Les gouvernements des pays d'origine et de destination, les fondations et les autres donateurs doivent inclure la diaspora et les organisations de migrants dans la

formulation et la mise en application de la politique de développement, et augmenter les ressources disponibles pour les possibilités de créationd'organisations de migrants, en se focalisant sur des domaines comme les compétences financières, le développement des capacités organisationnelles, le droit et l'éducation.